



BANQUE
WORMSER FRÈRES

RAPPORT ANNUEL 2025

Assemblée générale ordinaire
du 29 mai 2026

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Messieurs	Alain	WORMSER, <i>Président du Conseil d'Administration</i>
	Marc	WORMSER, <i>Directeur Général</i>
	Julien	WORMSER, <i>Directeur Général Délégué</i>
Mesdames	Béatrice	JOUAN, <i>Administratrice</i>
	Catherine	LUBOCHINSKY, <i>Administratrice</i>
Messieurs	François	SIN, <i>Administrateur</i>
	Jacques H.	WAHL, <i>Administrateur</i>
	Gérard	WORMSER, <i>Administrateur</i>
	Guy	WORMSER, <i>Administrateur</i>
	Maxime	PENNEQUIN, <i>Administrateur</i>
	Vincent	FABIE, <i>Administrateur</i>

Mesdames, Messieurs,

L'année 2025 a constitué, pour l'économie mondiale, européenne et française, comme pour l'activité de votre banque, une année de transition et de recomposition.

L'économie mondiale a connu un ralentissement modéré de sa croissance dans un environnement marqué par une désinflation progressive et une détente mesurée des taux d'intérêt, lesquels demeurent néanmoins à des niveaux réels positifs. Les banques centrales, au premier rang desquelles la Banque centrale européenne, sont restées particulièrement vigilantes afin de préserver leur objectif de stabilité des prix fixé à 2 %. Cette prudence s'explique par la persistance de plusieurs facteurs de risque : tensions géopolitiques, progression des prix des services, dynamique salariale soutenue et affaiblissement du dollar américain — autant d'éléments susceptibles d'alimenter un retour des pressions inflationnistes.

Dans ce contexte singulier, combinant désinflation et maintien de taux réels positifs, les marchés financiers ont poursuivi leur progression, quoique de manière contrastée selon les secteurs. Les performances boursières ont principalement été portées par les valeurs technologiques, soutenues par l'essor de l'intelligence artificielle, ainsi que par les secteurs de l'énergie, du luxe, de la défense et des services financiers. Les marchés obligataires ont, pour leur part, bénéficié des anticipations d'assouplissement progressif des politiques monétaires.

L'exercice 2025 a mis en évidence un décalage assumé entre certaines dynamiques de marché de court terme et les choix d'investissement que nous avons délibérément privilégiés. Après une année 2024 particulièrement favorable à nos portefeuilles, plusieurs secteurs que nous avons, en cohérence avec notre philosophie d'investissement, décidé de sous-pondérer ou d'exclure figurent, cette année, parmi les plus performants de l'exercice écoulé.

Nous assumons pleinement cette orientation. Être société à mission implique de considérer que la performance financière, si elle demeure indispensable, ne constitue pas une finalité en soi, mais le moyen d'un projet plus large : inscrire l'action de la banque dans le temps long, intégrer les risques extra-financiers à nos décisions et contribuer à orienter l'épargne vers des activités soutenables, créatrices de valeur durable pour l'économie et la société.

En France, l'année a été marquée par des avancées sensibles dans la maîtrise de l'inflation et par la consolidation de la sortie de la crise sanitaire. Le marché du travail est demeuré résilient. La croissance économique est toutefois restée modérée, estimée à 1,2 %, dans un contexte d'augmentation des ouvertures de procédures collectives et de progression de la dette souveraine, conduisant les pouvoirs publics à engager un programme de réduction du déficit devenu indispensable.

Il convient de saluer la capacité de nos institutions à préserver les conditions d'un compromis conforme à l'intérêt général, malgré des dissensions politiques parfois marquées, traditionnellement accentuées à l'approche des échéances électorales.

Dans cet environnement exigeant et contrasté, votre banque a poursuivi avec constance la mise en oeuvre de sa stratégie, fidèle à ses engagements à long terme, de son modèle de développement à la fois audacieux et prudent.

Les comptes sociaux de l'exercice 2025 que nous vous présentons aujourd'hui font état d'un résultat net, après impôt, en retrait par rapport à l'exercice précédent, s'établissant en une perte de 1,6 millions

d'euros, contre un bénéfice de 383 milliers d'euros en 2024. Ce résultat, décevant en apparence, était néanmoins anticipé : l'année 2025 a marqué l'aboutissement de notre transformation, qu'il s'agisse de nos locaux, de nos effectifs, de notre modèle d'affaires ou de notre statut de société à mission.

Sur le plan de l'exploitation, notre produit net bancaire consolidé s'établit à 19,8 millions d'euros, en recul de 1,6 million d'euros par rapport à 2024, notre coefficient d'exploitation étant de 116 %. La cause principale de ce recul trouve son explication dans la baisse sensible des taux d'intérêt au cours de l'exercice, les taux de dépôts de notre trésorerie placée en Banque de France étant passés de 4 % en décembre 2024 à 2 % en fin d'année 2025. Le total de bilan progresse légèrement, à 568 millions d'euros contre 561 millions d'euros en 2024. L'activité de distribution de crédits enregistre une croissance de 10 %, à 363 millions d'euros contre 327 millions d'euros en 2024, tandis que nos dépôts sont restés stables à 481 millions d'euros.

L'activité de gestion cotée a enregistré une légère baisse d'activité dans un contexte géopolitique difficile, son produit net bancaire s'établissant à 4,6 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros en 2024, avec des encours stables à 300 millions d'euros. À l'inverse, l'activité non cotée a vu ses encours progresser de 50 %, à 170 millions d'euros contre 112 millions d'euros en 2024, et son PNB s'accroître de 500 milliers d'euros à 1,9 millions d'euros, témoignant du bon accueil de notre offre dans ce secteur par notre clientèle. L'activité Manager.one a quant à elle enregistré une croissance de 10 %, grâce à l'originalité de son offre dans un marché devenu plus compétitif avec l'arrivée de nouveaux entrants sur le segment de la gestion de comptes en ligne pour les TPE et PME.

S'agissant de notre filiale, la société de gestion Wormser Frères Gestion, son résultat net s'est établi à 174 milliers d'euros en 2025, contre 202 milliers d'euros en 2024. Il est prévu qu'elle ne procède pas, comme l'an passé, au versement d'un dividende en 2026, l'intégralité de ce résultat étant portée en report à nouveau.

En fin d'exercice, nous avons décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire de 10 millions d'euros, qui sera réalisée au cours du premier trimestre 2026 par nos actionnaires actuels et prendra effet au cours du deuxième trimestre, sous réserve de l'approbation des autorités bancaires compétentes.

Les ratios consolidés au 31 décembre 2025 confirment la solidité de notre établissement et nous permettent d'envisager sereinement la poursuite de notre développement. Le ratio de liquidité à court terme (LCR) atteint 144 %, pour une exigence réglementaire minimale de 100 %. Le ratio de liquidité à long terme (NSFR) ressort à 109 %, au-delà du seuil réglementaire de 100 %, attestant de la solidité de notre structure de financement au regard de la nature et de la durée de nos actifs. Le ratio de solvabilité, calculé selon la nouvelle norme CRR3 dont le seuil réglementaire est fixé à 12,75 %, s'établit à 13,33 % avant affectation du résultat ; proforma de l'augmentation de capital de 10 millions d'euros susmentionnée, il s'élèverait à 16,36 %.

La persistance de conflits armés sans issue visible et l'émergence d'un nouvel ordre mondial aux contours encore incertains ne laissent pas présager d'amélioration sensible de l'environnement économique pour 2026. Votre établissement s'y est néanmoins préparé, fort de son augmentation de capital sécurisée, de l'engagement sans faille de sa direction et de l'ardeur au travail de l'ensemble de son personnel, qu'il convient ici de saluer chaleureusement.

De nouveaux projets, confortant notre modèle et notre mission, verront le jour en 2026 : intégration d'agents d'intelligence artificielle dans nos processus, développement de nouveaux produits à destination du secteur de l'immobilier, mise en ligne de nouveaux outils au service de nos clients.

C'est pourquoi nous abordons le prochain exercice avec sérénité, enthousiasme et confiance.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2025

Mesdames, Messieurs,

Les comptes sociaux de l'exercice 2025 que nous vous présentons aujourd'hui sont ceux d'une année au terme de laquelle votre banque a obtenu un résultat net après impôt inférieur à celui de l'exercice précédent, en perte de -1.660.874 euros contre un bénéfice de 383.182 euros en 2024.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de votre société, soumis à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, identiques à celles de l'exercice précédent.

2. PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont : le risque de crédit, de marché, de change, de taux d'intérêt global, de liquidité, de règlement, d'intermédiation, de non-conformité ainsi que les risques opérationnels, juridiques, de concentration et résiduels.

Les objectifs et la politique de votre Société en matière de gestion de risque financier respectent les obligations réglementaires des banques et à ce titre font l'objet de décisions tant du Conseil d'administration que de la direction générale. Le contrôle du respect des limites fixées est effectué quotidiennement.

3. ACTIONNARIAT

Au 31/12/2025, notre actionnariat n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée générale ordinaire et aucun actionnaire ne dispose de plus d'un tiers du capital. Six actionnaires, Mesdames Astrid Wormser, Béatrice Jouan et Isabelle Wormser, Messieurs Alain, Gérard et Guy Wormser disposent chacun de droits entrant dans la tranche de 5 à 33 % du capital.

4. COMITÉ D'AUDIT

Suite à la révision de la gouvernance de la banque, le comité d'audit a été supprimé. Le Conseil d'administration est en charge de la surveillance de l'arrêté des comptes.

5. ACTIVITÉ DE BANQUE WORMSER FRÈRES

5.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

En 2025 la Banque Wormser Frères a poursuivi sa stratégie de recentrage sur la banque privée et de développement de son activité de placement coté et non coté, avec le lancement de plusieurs fonds (gérés par sa filiale Wormser Frères Gestion).

5.2. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Banque Wormser Frères a procédé à une augmentation de capital de 10 m€ le 31/03/2026.

5.3. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La banque prévoit le développement de l'ensemble de ses activités, particulièrement des placements cotés et non cotés suite notamment à la structuration de son pôle commercial. La poursuite de ce développement commercial, couplé à une stricte maîtrise des coûts, doit permettre un retour à la rentabilité dans un horizon court.

5.4. Activités en matière de recherche et développement

Nous vous informons que la Banque n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

5.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des termes de l'article 39-4 du même code.

6. DÉTAIL DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

6.1. Bilan

Le total du bilan de fin d'année augmente à 565.161 k€ (558.861 k€ en 2024).

À l'actif, dans le cadre de la gestion de trésorerie, le poste Caisses, Banques centrales diminue à 28.481 k€ (182.027 k€ en 2024).

Les encours de nos investissements de marché ont augmenté en 2025 pour atteindre 105.756 k€ (22.865 k€ en 2024) afin d'améliorer la marge réalisée sur la trésorerie excédentaire.

Les opérations avec la clientèle (crédits) ont atteint en fin d'année 363.657 k€ (326.808 k€ en 2024) avec une forte hausse de la production de crédits au cours du quatrième trimestre de l'année 2025.

Au passif, la hausse des dettes envers les établissements de crédit à 21.094 k€ (15.222 k€ en 2024) s'explique par un nouvel emprunt de 10 m€ auprès de la Banque Dreyfus.

Le montant global des dépôts de la clientèle est stable à 481.241 k€ en 2025 (481.174 k€ en 2024), mais avec une part plus importante des dépôts à terme et moindre des dépôts à vue.

6.2. Hors bilan

Les engagements donnés se montent à 47.551 k€ (37.946 k€ en 2024) avec une hausse des engagements de financement 12.064 k€ au 31/12/2025.

La Banque a reçu un engagement de financement de la banque de France en 2025 pour 76.746 k€ grâce à son portefeuille d'OAT.

6.3. Compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés sont en forte baisse à 14.551 k€ (20.269 k€ en 2024), du fait de la baisse des taux, avec une légère diminution des produits sur la clientèle à 10.363 k€ (10.969 k€ en 2024), et une baisse plus marquée sur les établissements de crédit et la Banque de France à 2.975 k€ (7.904 k€ en 2024).

Nous observons une diminution moins forte au niveau des charges d'intérêts à 5.558 k€ (10.120 k€ en 2024) s'expliquant notamment par une augmentation des DAT.

Les produits sur revenus des titres à revenu variable ont diminué à 273 k€ en 2025 (556 k€ en 2024) suite au versement d'un dividende de la filiale WFG d'un montant de 200 k€ en 2025 et de la société SAGA Corp pour 73 k€.

Les commissions perçues sont en diminution à 10.381 k€ (11.012 k€ en 2024) liées à l'arrêt de l'activité de transfert (-1.382 k€) et à l'absence de commissions de performance en 2025 (vs. 560 k€ en 2024), le tout compensé en partie par la hausse des frais de dossiers (+629 k€).

En 2024, BWF avait enregistré des plus-values de cession pour 679 k€. En 2025, la Banque a réalisé 50 k€ de plus-values sur cession de titres, et a constaté des moins-values latentes sur certains titres de son portefeuille de placement pour 520 k€.

Les charges générales d'exploitation sont stables à 18.131 k€ (18.129 k€ en 2024) avec un accroissement des charges de personnel s'élevant à 11.280 k€ en 2025 (10.124 k€ en 2024), et des frais généraux à 6.851 k€ (8.004 k€ en 2024) avec une forte baisse des frais d'honoraires (-0.5 k€), et les frais de déménagement constatés en 2024 (-0.4 k€).

En 2025, la banque n'a pas constaté de provision pour participation ni pour intéressement.

Le résultat brut d'exploitation est négatif, il s'établit à -3.349 k€ (-603 k€ en 2024).

Le « coût du risque » fait ressortir un produit de 1.472 k€ en 2025 (produit de 407 k€ en 2024).

La banque ne constate pas de résultat exceptionnel en 2025 contrairement à 2024 (+829 k€)

BWF constate un crédit d'impôt lié à l'IS de sa fille WFG, aux dépenses de mécénat et de crèches pour 216 k€.

La perte nette s'établit à 1.661 k€ (contre un bénéfice de 383 k€ en 2024).

Les ratios consolidés au 31/12/2025 sont les suivants :

- Notre coefficient d'exploitation s'établit à 116 %.
- Le coefficient de liquidité à court terme « Liquidity Coverage Ratio » s'élève à 144 %.
- Le coefficient de liquidité à long terme « Net Stable Fund Ratio » se monte à 109 %.
- Notre coefficient « Tier One du ratio Bâle 2 » en fin d'année s'établit à 13,33 % avant affectation du résultat, le seuil à respecter (Pilier 1 et Pilier 2) étant de 12,75 % au 31/12/2025. Proforma de l'augmentation de capital de 10 m€ réalisée au cours du T1 2026, le ratio de solvabilité passe à 16,36 %.

7. FILIALE

Au-delà des résultats sociaux, il convient de vous rendre compte de la marche de notre filiale, la société de gestion Wormser Frères Gestion.

Son résultat net s’est établi à 174 k€ en 2025 (201.753 euros en 2024). Il est prévu que la société de gestion ne procède pas au versement d’un dividende en 2026, intégrant la totalité de ce résultat en report à nouveau.

8. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2025 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
<i>0 jour (indicatif)</i>	<i>1 à 30 jours</i>	<i>31 à 60 jours</i>	<i>61 à 90 jours</i>	<i>91 jours et plus</i>	<i>Total (1 jour et plus)</i>		<i>0 jour (indicatif)</i>	<i>1 à 30 jours</i>	<i>31 à 60 jours</i>	<i>61 à 90 jours</i>	<i>91 jours et plus</i>	<i>Total (1 jour et plus)</i>
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					27						14
Montant total TTC des factures concernées	207 370	45 275	24 633	3 221	47 787	120 915		16 320		63 273	107 788	187 381
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,08 %	0,45 %	0,25 %	0,03 %	0,48 %	1,74 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,0626 %		0,2425 %	0,4132 %	0,7183 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures HT exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☒ Délais légaux utilisés pour les fournisseurs français, délais contractuels pour les fournisseurs étrangers						☒ Délais contractuels fixés par les conditions générales de ventes					

9. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RÉSULTAT

Tenu compte du résultat de l’exercice et de la volonté de développement de votre banque, nous vous proposons de ne pas distribuer de dividende au titre de l’exercice 2025.

10. DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Il n’a pas été distribué de dividendes au titre de l’année 2024. Il a été distribué globalement aux 160 000 actions formant le capital social et hors crédit d’impôt 448.000 euros au titre de l’exercice 2023, 300.000 euros au titre de l’exercice 2022, et 600.000 euros au titre de l’exercice 2021.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2025

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 9 novembre 2020 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Alain Wormser continue à exercer la fonction de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Marc Wormser assume la direction générale de la Banque pour la durée de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

Monsieur Alain Wormser, Président du Conseil d'Administration de la Banque d'Escompte, *Gérant de la société civile de portefeuille Marvic, Membre du conseil de surveillance de la société IYU Europe* ;

Monsieur Marc Wormser, Administrateur et Directeur Général de la Banque d'Escompte, et *Directeur général de la SAS MV Wormser Invest* ;

Monsieur Julien Wormser, Administrateur et Directeur Général Délégué de la Banque d'Escompte, *Président de la S.A.S. WF Braxton Coliving 1, Président de la S.A.S. WF Braxton Coliving 2, Président de la SAS MV Wormser Invest, Gérant de la société civile Hakuna Mata, Gérant de la SARL Hakuna Mata Immo ; Membre du Conseil de surveillance de la société IROKO ZEN* ;

Madame Béatrice Jouan, Administratrice de la Banque d'Escompte, *Gérante de la SARL Tam Tam Conseil* ;

Madame Catherine Lubochinsky, Administratrice de la Banque d'Escompte, *Membre du Conseil d'Administration de AttijariWafa Bank Tunis ; Gérante de la société civile CL Finance Concept* ;

Monsieur François Sin, Administrateur de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés* ;

Monsieur Jacques Henri Wahl, Administrateur de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés* ;

Monsieur Gérard Wormser, Administrateur de la Banque d'Escompte, *Gérant de la SCI GWINVER, Membre du Conseil d'Administration de la société Herman Edition Sciences et Arts* ;

Monsieur Guy Wormser, Administrateur de la Banque d'Escompte, *Président de la Société des Amis de Georges Clémenceau* ;

Monsieur Maxime Pennequin, Administrateur (Cooptation) de la Banque d'Escompte, *Président de la SAS Aquarii Conseil* ;

Monsieur Vincent Fabié, Administrateur (Cooptation) de la Banque d'Escompte, *Gérant des SARL Eclosing.fr, Dominore et VGGF*.

Parmi ces administrateurs, Madame Catherine Lubochinsky et Messieurs François Sin, Maxime Pennequin, Vincent Fabié et Jacques-Henri Wahl sont des administrateurs indépendants ; Madame Béatrice Jouan, et Messieurs Gérard et Guy Wormser représentent les actionnaires ; Messieurs Alain, Marc et Julien Wormser sont dirigeants.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Délégation de compétence :

- Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2025 :

Délégation de compétence au conseil d'administration pour une durée maximum se terminant le 30 novembre 2027, à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Banque d'Escompte, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de 100 (cent) euros, à libérer en numéraire par versement d'espèces, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant maximal de 10 000 000 € (dix millions d'euros). En application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code du commerce et des articles L.3332-18 et suivants du code du travail, l'augmentation de capital n'a pas été réservée aux salariés ;

Réunion du conseil d'administration utilisant la délégation de compétence :

Le Conseil d'administration du 18 février 2026 a décidé d'augmenter le capital de la Banque d'Escompte d'un montant nominal de 10.000.000 € (dix millions d'euros), par l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 (cent) euros chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, chaque action ancienne donnant le droit de souscrire à titre irréductible à 1 (une) action nouvelle à émettre au titre de l'augmentation de capital susvisée. La période de souscription a été fixée du 06 mars 2026 au 20 mars 2026 inclus.

Délégation de pouvoirs :

Délégation de compétence au conseil d'administration pour une durée maximum se terminant le 30 novembre 2027, à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Banque d'Escompte, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de 100 (cent) euros, à libérer en numéraire par versement d'espèces, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant maximal de 10 000 000 € (dix millions d'euros).

Réunion du conseil d'administration utilisant la délégation de compétence :

Le Conseil d'administration du 18 février 2026 a décidé d'augmenter le capital de la Banque d'Escompte d'un montant nominal de 10.000.000 € (dix millions d'euros), par l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 (cent) euros chacune, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, chaque action ancienne donnant le droit de souscrire à titre irréductible à 1 (une) action nouvelle à émettre au titre de l'augmentation de capital susvisée. La période de souscription a été fixée du 06 mars 2026 au 20 mars 2026 inclus.

Réunion du conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation du capital :

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2025, le Conseil d'administration du 31 mars 2026 a constaté que les 100.000 (cent mille) actions nouvelles de la Banque d'Escompte ont été intégralement souscrites, qu'elles ont été intégralement libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions de la réalisation de l'émission des actions nouvelles et que, par suite, la période de souscription se trouve close et que l'augmentation de capital susvisée est définitivement réalisée, le capital social étant porté à 16 (seize) à 26 (vingt-six) millions d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société BANQUE D'ESCOMPTE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE D'ESCOMPTE- BANQUE WORMSER FRÈRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ainsi exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit et dépréciation des créances sur base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
La Banque d’Escompte – Wormser Frères est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l’incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.	Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque pour évaluer, sur une base individuelle, le montant des dépréciations des créances de sa clientèle, notamment au travers d’échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des engagements et le service juridique.
La Banque constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes.	Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests, par sondage, du dispositif d’identification et de suivi des risques de crédits et du dispositif d’estimation des dépréciations.
Comme indiqué dans l’annexe aux comptes annuels, les créances douteuses présentant un risque de nonrecouvrement partiel ou total font l’objet d’une provision pour dépréciation, en déduction de l’actif de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d’examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l’analyse du risque et des garanties disponibles.	Sur la base d’un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons analysé la documentation relative à l’appréciation du risque de non-recouvrement.
Nous avons considéré que l’évaluation de ces provisions constitue un point clé de l’audit des comptes annuels, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination de l’exposition individuelle de la Banque.	

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l’article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d’entreprise

Nous attestons de l’existence, dans le rapport du conseil d’administration sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par l’article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Forvis Mazars SA a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d’Escompte par l’Assemblée Générale du 9 avril 2008.

À la date de clôture, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d’Escompte par l’Assemblée Générale du 8 juin 2023.

À la date de clôture, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés était dans la troisième année de sa mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d’administration de suivre le processus d’élaboration de l’information financière et de suivre l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l’audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d’administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Levallois-Perret et à Paris le 20 mai 2026

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA
Bertrand DESPORTES
Associé

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Sandrine LE MAO
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

À l’assemblée générale de la société BANQUE D’ESCOMPTE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R.225-31 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R.225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L’APPROBATION DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l’exercice écoulé qui a fait l’objet de l’autorisation préalable de votre conseil d’administration.

Convention avec la société MV WORMSER INVEST (Société représentée par Julien WORMSER en sa qualité de Président).

Le Conseil d’Administration du 7 avril 2025 a approuvé la mise en place de la convention de prestations de services avec la société MV Wormser Invest. La rémunération annuelle de BWF a été fixée à 12 000 euros HT.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d’exercices antérieurs dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l’exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l’assemblée générale au cours d’un exercice antérieur, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

Convention avec la société Tam-Tam Conseil SARL, société de conseil en communication (société gérée par Madame Béatrice Jouan, administrateur de la Banque d’Escompte)

L’Assemblée Générale en date du 27 mai 2025 a autorisé l’avenant n°1 de la convention de conseil en communication avec la société Tam-Tam Conseil SARL. La rémunération annuelle de ces prestations avait été fixée à 72 000 euros HT.

Le montant des charges y afférent dans les comptes de résultats de l’exercice 2025 s’élève à 156 894 euros (dont frais engagés pour les séminaires et autres évènements de 83 024 euros).

Fait à Levallois-Perret et à Paris le 20 mai 2026

Les Commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS SA
Bertrand DESPORTES
Associé

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Sandrine LE MAO
Associée

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2021	2022	2023	2024	2025
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (<i>en euros</i>)	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
b) Nombre d'actions émises.....	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS (<i>en euros</i>)					
a) Chiffre d'affaires	20 041 135	23 010 072	29 207 214	32 470 189	34 638 299
b) Résultats avant impôt, amortissements, provisions	3 206 760	3 719 680	3 097 961	215 810	-2 699
c) Impôts sur les bénéfices	728 197	776 985	436 000	(76 556)	(211 668)
d) Résultats après impôt, amortissements, provisions	2 579 938	2 294 045	1 432 146	383 182	(1 920 880)
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (<i>en euros</i>)					
a) Résultats après impôt, mais avant amortissements et provisions	15,49	18,39	16,64	1,35	-0,02
b) Résultats après impôt, amortissements, provisions	16,12	14,34	8,95	2,39	-12,01
c) Dividende distribué à chaque action au cours de l'exercice	2,50	3,75	1,875	2,80	0,00
4. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	67	63	74	78	80
b) Montant de la masse salariale (<i>en euros</i>)	4 795 823	5 146 052	5 926 075	6 342 783	7 030 130
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	2 054 009	2 188 991	2 733 551	3 046 737	3 240 493
(Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (<i>en euros</i>)					

Comptes sociaux au 31 Décembre 2025

AVANT RÉPARTITION

ACTIF			PASSIF		
(en euros)			(en euros)		
	2025	2024		2025	2024
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	28 480 590	182 026 996			
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	66 222 726	9 177 838	Dettes envers les établissements de crédit (note 8)	21 094 256	15 222 426
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	45 504 247	10 904 180	Opérations avec la clientèle (note 9)	481 241 744	481 174 072
Opérations avec la clientèle (note 3)	363 656 742	326 808 625	Dettes représentées par un titre (note 9)	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 1)	25 321 289	468 157	Autres passifs (note 10)	4 183 626	6 208 664
Actions et autres titres à revenu variable (note 1)	14 212 802	13 218 840	Comptes de régularisation (note 11)	12 798 421	8 752 200
Participations et autres titres détenus à long terme (note 4)	200 885	185 885	Provisions pour risques et charges	190 000	190 000
Parts dans les entreprises liées (note 4)	1 400 000	1 400 000	Capitaux propres hors FRBG (note 12)	45 653 272	47 314 145
Immobilisations incorporelles (note 5)	483 586	606 171	- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
Immobilisations corporelles (note 5)	2 071 964	2 157 011	- Réserves	14 200 000	14 200 000
Autres actifs (note 6)	13 399 596	8 884 377	- Report à nouveau	17 114 146	16 730 963
Comptes de régularisation (note 7)	4 206 891	3 023 427	- Résultat de l'exercice	-1 660 874	383 182
Total	565 161 319	558 861 507	Total	565 161 319	558 861 507

HORS-BILAN

au 31 décembre 2025
(en euros)

	2025	2024
Engagements donnés (note 13)	47 551 226	37 946 020
Engagements de financement	39 750 276	27 686 079
Engagements de garantie	5 497 881	5 717 688
Engagements sur titres	2 303 068	4 542 253
Engagements reçus (note 13)	81 218 029	2 595 784
Engagements de financement	76 746 129	-
Engagements de garantie	4 471 900	2 595 784
Engagements sur titres	-	-

COMPTE DE RÉSULTATS

(en euros)

	2025	2024
Intérêts et produits assimilés (note 16)	14 551 180	20 269 621
Intérêts et charges assimilées (note 17)	5 558 311	10 120 346
Revenus des titres à revenu variable (note 18)	273 092	556 260
Commissions (produits) (note 19)	10 381 017	11 012 151
Commissions (charges) (note 19)	3 795 331	4 374 012
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 20)	27 065	40 341
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 21)	(464 918)	498 235
Autres produits d'exploitation bancaire (note 22)	239 784	533 384
Autres charges d'exploitation bancaire (note 22)	363 116	439 803
PRODUIT NET BANCAIRE	15 290 461	17 975 831
Charges générales d'exploitation (note 23)	18 130 962	18 127 980
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	509 018	451 448
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 349 519	(603 596)
Coût du risque (note 25)	1 472 414	407 579
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 877 105	(196 017)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	(326 816)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-1 877 105	(522 833)
Résultats exceptionnels (note 26)	-	829 459
Impôts sur les bénéfices (note 27)	216 231	76 556
RÉSULTAT NET	-1 660 874	383 182

Comptes sociaux au 31 Décembre 2025

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF			PASSIF		
(en euros)			(en euros)		
	2025	2024		2025	2024
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	28 480 590	182 026 996	Dettes envers les établissements de crédit (note 8)	21 094 256	15 222 426
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	66 222 726	9 177 838	Opérations avec la clientèle (note 9)	481 241 744	481 174 072
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	45 504 247	10 904 180	Dettes représentées par un titre (note 9)	-	-
Opérations avec la clientèle (note 3)	363 656 742	326 808 625	Autres passifs (note 10)	4 183 626	6 208 664
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 1)	25 321 289	468 157	Comptes de régularisation (note 11)	12 798 421	8 752 200
Actions et autres titres à revenu variable (note 1)	14 212 802	13 218 840	Provisions pour risques et charges	190 000	190 000
Participations et autres titres détenus à long terme (note 4)	200 885	185 885	Capitaux propres hors FRBG (note 12)	45 653 272	47 314 145
Parts dans les entreprises liées (note 4)	1 400 000	1 400 000	- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
Immobilisations incorporelles (note 5)	483 586	606 171	- Réserves	14 200 000	14 200 000
Immobilisations corporelles (note 5)	2 071 964	2 157 011	- Report à nouveau	15 453 272	17 114 145
Autres actifs (note 6)	13 399 596	8 884 377			
Comptes de régularisation (note 7)	4 206 891	3 023 427			
Total	565 161 319	558 861 507	Total	565 161 319	558 861 507

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 29 mai 2026

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports de gestion, de gouvernance et le rapport complémentaire du Conseil d'administration ainsi que le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-40-1 du Code de commerce, approuve la poursuite de l'exécution des conventions antérieures.

Madame Béatrice Jouan s'abstient.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide la répartition suivante des bénéfices disponibles qui s'établissent à la somme de :

Report à nouveau de l'exercice 2024	€	17 114 145,54
Diminué du bénéfice de l'exercice 2025	€	- 1 660 873,87
	€	15 453 271,67
Au report à nouveau 2025	€	15 453 271,67

Il n'est pas proposé de verser de dividendes au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale reconnaît avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2025 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du cabinet Mazars en qualité de commissaire aux comptes principal. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Wormser pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Vincent Fabié aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Maxime Pennequin aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2031.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale maintient avec effet au 1^{er} janvier 2026 à 60.000 euros le montant global des jetons de présence attribué aux membres du Conseil d'administration, étant précisé que ce dernier a pleine latitude d'en fixer la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale et de tous procès-verbaux subséquents en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité partout où besoin sera et plus généralement pour l'accomplissement de toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2025

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

L'application, à compter du 1^{er} janvier 2025, des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, qui est considérée comme un changement de méthode comptable, n'a eu que peu d'impact sur la présentation des comptes de l'exercice 2025 hormis l'absence de classement de produits ou charges en résultat exceptionnel.

PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique « Engagements sur titres ».

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres

détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les titres de participation sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais. À la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, la quote-part de situation nette et la valeur boursière des sociétés ayant une activité comparable. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

TITRES DONNÉS OU REÇUS EN PENSION

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

- Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.
- Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.
- Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.
- La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Instruments de taux d'intérêt échangés sur des marchés organisés ou assimilés

Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

Autres éléments de taux d'intérêt à terme

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessous.

- a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats prorata temporis. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.
- b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.
- c) les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultats.
- d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats..

Instruments de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. À la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés prorata temporis et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagements de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.

Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non-recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de fonds de commerce.

Logiciels : Les logiciels figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. La durée de vie et modes d'amortissement se présentent de la manière suivante :

Frais d'établissement : Linéaire 1 à 3 ans

En cas de perte de valeur entre la valeur au bilan et la valeur d'usage, une dépréciation de l'actif serait à constater par une dotation de provision enregistrée en pertes sur actifs immobilisés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants:

- Agencement et mobilier : Linéaire 10 ans
- Matériels informatiques : Linéaire 5 ans
- Matériels de bureau : Linéaire 4 à 5 ans

OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros à leurs taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

Conformément au Livre II titre 7 du règlement n°2014-07 du Comité de l’Autorité des Normes Comptables, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d’autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme à l’échéance correspondante.

Par ailleurs, les reports et déports liés aux opérations de change à terme couvertes, au sens de l’article 2723- 3 dudit règlement, sont parallèlement rapportés au compte de résultats de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu’à l’échéance de ces opérations.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l’achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur date de mise en paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l’exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant et de leur degré d’anormalité par rapport à l’activité courante.

L’impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

En application de la méthode dite de « l’impôt exigible », seuls les impôts exigibles à la date de clôture de l’exercice sont constatés dans les comptes. Par voie de conséquence, les provisions d’impôts différés ne sont pas retracées dans les comptes.

ÉVÉNEMENTS DE L’EXERCICE

Durant l’année 2025, la banque a poursuivi l’exécution de son plan stratégique, qui consiste à se recentrer sur ses activités de banque privée, avec notamment la collecte d’actifs sous gestion à la fois en coté et en non coté. Ce recentrage s’accompagne d’investissements importants dans les moyens de la banque en termes de recrutements et d’outils informatiques, ce qui explique la perte d’exploitation de l’année.

Par ailleurs, l’année 2025 a été marquée par un renchérissement des coûts de refinancement de la banque dans un contexte de décollecte sur les dépôts à vue remplacés par des ressources plus coûteuses. Par ailleurs, la banque a transformé en profondeur son organisation commerciale dans le but de mieux servir sa clientèle, tout en privilégiant la polyvalence de ses équipes ; cette nouvelle organisation doit permettre d’accélérer le développement commercial sur l’ensemble des lignes d’activité de la banque.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d’établissement des comptes annuels, la banque a réalisé une augmentation de capital de 10 m€. Cette augmentation de capital va améliorer son ratio de solvabilité d’environ 3 points.

MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS DE L’ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES

En milliers d’euros	2025	2024
Total du bilan	565 161	558 861
Actif en devises	19 582	13 588
Passif en devises	18 312	13 468

CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau ci-dessous récapitule opérations significatives réalisées avec les parties liées, faisant l’objet de conventions ou de refacturations.

Entité	Nature de la relation	Personne physique / Personne morale	Type de transaction	Montant HT	Dans le champs des activités ordinaires ?
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Bail de sous-location	138 875	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	144 213	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Refacturation diverses	45 810	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention mise à disposition des équipements	35 000	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention délégation de gestion	- 609 796	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	- 49 463	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Bail de sous-location	212 240	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation ligne celeste	3 089	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation honoraires divers	6 442	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation frais d’hébergement	27 161	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention abonnement et tenue de compte	- 836 532	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention activité CB	- 849 255	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention rémunération depots	- 1 492 177	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence MO	- 120 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence WEB Banking	- 75 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Licences Ringover	- 10 800	Oui

INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU BILAN

NOTE 1 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE
(en milliers d'euros)

	2025				2024			
	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Portefeuille de transaction	494			494	580			580
OAT et BTF	494			494	580			580
Actions cotées								
Opc								
Portefeuille de placement	12 665			12 665	8 598	468	13 219	22 285
Valeurs brutes	12 665	25 459		25 459	8 598	713	13 496	22 807
OAT et BTF			13 559	13 559				
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	12 665		1 322	1 322	8 598			8 598
Obligations						713		713
Opc		232		232			12 174	12 174
Actions non cotées		(370)	(669)	(1 039)			1 322	1 322
Actions cotées								
Créances rattachées								
Provision		(370)		(370)		(245)	(277)	(522)
OAT et BTF			(669)	(669)				
Valeurs du Trésor autres pays OCDE								
Obligations		(245)		(245)		(245)		(245)
Opc			(277)	(277)			(277)	(277)
Portefeuille d'investissement	53 064			53 064				
OAT et BTF	52 363			52 363				
Valeurs du Trésor autres pays OCDE								
Créances rattachées	701			701				
Total	66 223	25 321	14 212	105 756	9 178	468	13 219	22 865

VENTILATION DES TITRES À REVENU FIXE SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR							
(valeur brute en milliers d'euros)							
	2025						2024
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Portefeuille de transaction				494		494	580
OAT et BTF				494		494	580
Portefeuille de placement	7 726	5 039	7 915	17 016	428	38 124	9 311
OAT et BTF							
Valeur d'acquisition							
Décote / Prime							
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	7 626	5 039				12 665	8 598
Valeur d'acquisition	7 662	5 108				12 770	8 646
Décote / Prime	(36)	(69)				(105)	(48)
Obligations	100		7 915	17 016	428	25 459	713
Valeur d'acquisition	100		8 000	17 000	3 032	28 132	3 132
Décote / Prime			(85)	16	(2 604)	(2 673)	(2 419)
Portefeuille d'investissement					52 363	52 363	
OAT et BTF					52 363	52 363	
Valeur d'acquisition					50 000	50 000	
Décote / Prime					2 363	2 363	
La banque investit principalement en titres d'état français (OAT et BTF) et US.							
Ces titres sont utilisés dans le cadre de la stratégie de liquidité car considérés comme de haute qualité pour les ratios réglementaires (LCR, NSFR, ratio de solvabilité).							
La banque investit également auprès de ses clients dans les produits créés par la société de gestion (Titres de placement cotés et non cotés).							

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT								
(en milliers d'euros)								
	2025				2024			
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente
Composition du portefeuille de Placement								
Obligations assimilables du Trésor français					0	0		0
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	12 665	12 665			8 598	8 601		3
Obligations	25 459	25 089	370		713	468	245	
OPC français	13 559	15 252	545	2 238	12 174	12 653	277	756
Actions	1 322	1 510		188	1 322	1 420		98,00
Total	53 005	54 516	915	2 426	22 807	23 142	522	857
Mouvements du portefeuille de Placement	01/01/2025	Entrées	Sorties	31/12/2025	01/01/2024	Entrées	Sorties	31/12/2024
Portefeuille de Placement	22 807	70 584	40 386	53 005	60 677	44 051	81 921	22 807

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT							
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir							
(en milliers d'euros)							
	2025						2024
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Créances à vue	45 504					45 504	10 904
Comptes ordinaires	45 504					45 504	10 904
Créances à terme							
Prêts et comptes à terme							
Créances rattachées							
Total	45 504					45 504	10 904

NOTE 3 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

	2025						2024
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Autres concours	18 147	8 407	20 911	154 594	142 050	344 109	307 747
Crédits à la clientèle à court terme	12 788					12 788	22 065
Crédits à la clientèle à long terme	5 359	8 407	20 911	154 594	142 050	331 321	285 682
Comptes ordinaires débiteurs	5 793					5 793	11 381
Créances douteuses (voir note ci-dessous)	11 992	17	32	112	613	12 766	6 952
Créances rattachées	750	140	22	26	51	989	728
Autres concours	688	140	22	26	51	927	660
Comptes ordinaires débiteurs	62					62	68
Total	36 682	8 564	20 965	154 732	142 714	363 657	326 808

Les encours de crédits à long terme ont augmenté en 2025, la banque continuant à accompagner ses clients dans leurs projets personnels et professionnels. Les créances douteuses ont augmenté de 5,8 m€ en 2025. Sept nouveaux dossiers sont passés en doux, dont un comptant pour 4,9 m€.

Dans le même temps, 10 dossiers ont été reclassés en sain pour 2,7 m€

Quatre dossiers totalisant 76 k€ provisionnés à 100 % ont été définitivement passés en perte.

Répartition des créances saines par type de clientèle

	2025	2024
Sociétés	79 %	77 %
Particuliers	21 %	23 %

Répartition des créances saines par type de taux

	2025	2024
Taux variable	19 %	15 %
Taux fixe	81 %	85 %

Concentration des risques (10 principaux encours sains)

(en milliers d'euros)

	Crédits et découverts utilisés	Crédits et découverts non utilisés	Risques bruts	Nantissement Espèces	Garantie PGE	Hypothèques reçues en garanties
1	10 754	537	11 291			688
2	10 304		10 304	2 070		2 106
3	8 403	950	9 353			
4	6 333		6 333			733
5	5 654		5 654			2 887
6	5 537	210	5 747			139
7	5 434		5 434			
8	5 075	604	5 679	4 000		
9	5 007	1 500	6 507			1 402
10	4 168	1 757	5 925			
Total	66 669	5 558	72 227	6 070		7 955

Restructuration des créances saines

Au 31 décembre 2025, l'encours des prêts de 344 108 milliers d'euros comportent 5 prêts d'un montant total de 13 639 k€ ayant fait l'objet d'une restructuration (prolongation du terme ou baisse de taux).

Créances douteuses (en milliers d'euros)	Montants bruts 31/12/2025	Provisions 31/12/2025	Montants nets 31/12/2025	Montants bruts 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Montants nets 31/12/2024
Créances douteuses compromises	2 755	163	2 592	1 901	1 684	217
Créances douteuses	10 423	249	10 174	7 032	297	6 735
Total	13 178	412	12 766	8 933	1 981	6 952

NOTE 4 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON COTÉES
(en euros)

1. Renseignements détaillés concernant les filiales

exercice clos le 31/12/2025

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Produits globaux d'exploitation	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
WORMSER FRÈRES GESTION 11 bis boulevard Haussmann 75009 PARIS	1 400 000	1 194 560	100 %	1 400 000	1 400 000	4 742 738	160 556	200 000

2. Renseignements globaux concernant les participations

Dans des sociétés françaises	321 176	105 850	56 260
Dans des sociétés étrangères	80 036	80 036	
Total général des valeurs d'inventaire des titres de filiales et de participations	1 785 211	1 601 886	256 260

3. Mouvements du Portefeuille de participation

Valeurs brutes	01/01/2025	Entrées	Sorties	31/12/2025	01/01/2024	Entrées	Sorties	31/12/2024
Titres de participation	385 211	15 000		400 211	385 211			385 211
Parts dans les entreprises liées	1 400 000			1 400 000	1 400 000			1 400 000
Dépréciations	01/01/2025	Entrées	Sorties	31/12/2025	01/01/2024	Entrées	Sorties	31/12/2024
Titres de participation	199 326			199 326			199 326	199 326
Parts dans les entreprises liées*								

* BWF a procédé à l’augmentation de capital de sa filiale WF Investissement par création de 15 000 actions nouvelles.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS										
(en milliers d’euros)										
	Valeurs brutes 01/01/2025	Acquisitions	Cessions/ Comptes à comptes	Valeurs brutes 31/12/2025	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 01/01/2025	Dotations	Reprises	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 31/12/2025	Valeurs comptables nettes 31/12/2025	Valeurs comptables nettes 31/12/2024
Immobilisations incorporelles										
Fonds de commerce	196			196	83			83	113	113
Frais d’établissement	361			361	361			361		
Immobilisations incorporelles en cours*	106	172	278	0					0	106
Autres immobilisations	1 985	291	2 276	1 598	307	-	1 905	1 598	371	387
Total	2 648	463	278	2 833	2 042	307	0	2 349	484	606
Immobilisations corporelles										
Equipements, mobiliers,installations**	2 557	1 527	1 411	2 673	400	201		601	2 072	2 157
Total	2 557	1 527	1 411	2 673	400	201		601	2 072	2 157
* En 2025, BWF a constaté la mise en service de projet informatiques sur les paiements instantanés pour 199 k€ et d’un nouveau logiciel de transfert de fichiers pour alimenter CBS pour 79 k€.										
** BWF a mis en service pour 1411 k€ d’immobilisations corporelles acquises en 2024 pour l’aménagement des nouveaux locaux .										

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS		
(en milliers d’euros)		
	2025	2024
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement sur titres	6114	3 479
Débiteurs divers	7 285	5 405
Dépôts de garantie*	3 864	1 338
Divers**	1 320	1 966
Débiteur douteux	45	45
Provision douteux	(45)	(45)
Biens immobiliers**	2 101	2 101
Total	13 399	8 884
* Dont dépôt de garantie versé pour les swap 2 420 k€		
** Dont concernant les entreprises liées 74 k€		

NOTE 7 - COMPTES DE RÉGULARISATIONS		
(en milliers d’euros)		
	2025	20243
Valeurs à rejeter	11	8
Produits à recevoir	2 106	1 958
Charges constatées d’avance*	1 379	395
Divers	711	662
Total	4 207	3 023
* En 2025 BWF a traité des swaps en couverture d’achat d’obligations d’état. Un de ces swaps a donné lieu à versement d’une soulte de 1,013 m€. Cette soulte constatée d’avance est amortie sur la durée de vie du contrat.		
Le montant constaté d’avance au 31 décembre s’élève à 1 008 k€		

INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU BILAN						
NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir						
(en milliers d’euros)						
	2025				2024	
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total	Total
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à vue	11 092				11 092	15 222
Dépôts et comptes ordinaires	11 092				11 092	15 222
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à terme	10 000				10 000	
Emprunt et compte à terme*	10 000				10 000	
Dettes rattachées	2				2	
À vue	2				2	
Total	21 094				21 094	15 222
* La Banque a contracté un emprunt à terme pour un montant de 10 millions d’euros au 31/12/2025 auprès de la Banque Dreyfus.						
NOTE 9 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE						
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir						
(en milliers d’euros)						
	2025				2024	
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle	382 769	46 515	39 044	12 914	481 242	481 174
Comptes d’épargne à régime spécial	1 676				1 676	2 473
Comptes sur livret	292				292	345
Plan d’épargne actions	1 384				1 384	2 128
Autres dettes	381 093	46 515	39 044	12 914	479 566	478 701
À vue	334 713				334 713	355 457
Dépôts et comptes ordinaires*	334 713				334 713	355 457
À terme	46 380	46 515	39 044	12 914	144 853	123 244
Comptes à terme**	44 884	46 515	39 044	12 914	143 357	121 649
Dettes rattachées	1 496				1 496	1 595
Dettes représentées par un titre					-	-
Titres négociables à court terme						
Dettes rattachées						
* Dont dettes concernant les entreprises liées : 1 098 k€ en 2025 et 799 k€ en 2024						
** Les dépôts à terme ont augmenté en 2025.						

NOTE 10 - AUTRES PASSIFS (en milliers d’euros)		
	2025	2024
Primes sur instruments conditionnels vendus	0	1
Comptes de règlement sur titres	36	122
Créditeurs divers	4 148	6 085
Dépôt de garantie versé*	0	670
État- Impôt société à payer	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 127	1 110
Rente viagère à payer	458	594
Divers**	2 563	3711
Total	4 184	6 208
* Dépôt de garantie versé pour le swap par la contrepartie ** Dont fiducies sûretés en 2025 : 2 155 k€ (2 980 k€ en 2024)		

NOTE 11 - COMPTES DE RÉGULARISATION (en milliers d’euros)		
	2025	2024
Charges à payer	2 728	3 468
Produits constatés d’avance*	3 570	252
Compte ajustement sur instruments financiers à terme	987	66
Divers	5 513	4 966
Total	12 798	8 752
* En 2025 Bwf a perçu des soultes adossées à des contrats swap. Ces soultes constatées d’avance sont amorties sur la durée de vie des contrats. Au 31 décembre elles s’élèvent à 3 373 m€.		

NOTE 12 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d’euros)						
	31/12/2024 Avant répartition	Affectation 2024	31/12/2024 Après répartition	31/12/2025 Avant répartition	Affectation 2025	31/12/2025 Après répartition
Capital souscrit	16 000		16 000	16 000		16 000
Réserve légale	1 600		1 600	1 600		1 600
Réserve facultative	12 600		12 600	12 600		12 600
Report à nouveau	16 731	383	17 114	17 114	-1 661	15 453
Résultat de l’exercice	383	(383)	0	(1 661)	1 661	0
Total	47 314		47 314	45 653		45 653

Le capital est composé de 160000 actions de 100 euros de valeur nominale conférant toutes les mêmes droits.

INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

NOTE 13 - ENGAGEMENTS (en milliers d’euros)		
	2025	2024
Engagements donnés		
Engagements de financement	39 750	27 686
<i>en faveur de la clientèle</i>	39 750	27 686
Engagements de garantie	5 498	5 718
<i>en faveur de la clientèle</i>	5 498	5 718
Engagements sur titres	2 303	4 542
<i>Titres à recevoir pour compte propre**</i>	2 303	4 542
Engagements reçus		
Engagements de financement	76 746	0
<i>reçus d’établissements de crédit***</i>	76 746	0
Engagements de garantie	4 471	2 595
<i>reçus d’établissements de crédit*</i>	4 471	2 595
* Dont garantie de l’État français, dans le cadre de l’octroi de prêt PGE suite à la « crise COVID-19 » de 1 972 k€ au 31 décembre 2025. ** Engagement de la Banque d’achat de titres de placement *** engagement de financement reçu de la Banque de France Dans le cadre des opérations de refinancement de l’Eurosystème, la Banque de France demande des garanties à ses contreparties en échange des liquidités qu’elle leur fournit : c’est ce qu’on appelle le « collatéral » de politique monétaire. Ce mécanisme s’apparente à une sûreté classique, comme pour un crédit immobilier assorti d’une hypothèque, qui permet au créancier de se rembourser en cas de défaillance de son débiteur. Ainsi, pour protéger son bilan, la Banque de France exige que ses contreparties remettent en garantie des actifs pour une valeur au moins équivalente à leur encours de refinancement. Ces actifs doivent se conformer à un cadre réglementaire défini au niveau de l’Eurosystème.		

NOTE 14 - ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE	
Les hypothèques immobilières de premier rang reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s’élèvent , au 31/12/2025 à 232 m€ contre 237 m€ au 31/12/2024.	
Les autres garanties reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s’élèvent, au 31/12/2025 à 596 m€ contre 648 m€ au 31/12/2024	

NOTE 15 - ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)

Les instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés tant organisés que de gré à gré sont exprimés en valeur notionnelle des contrats traités (qu'il s'agisse de contrats à terme fermes ou de contrats d'options) et en valeur nominale touchant les échanges de taux contrats traités.

Les valeurs exprimées en devises ont été converties en euros au cours du change retenu pour la clôture des comptes d'intérêt.

	2025				2024			
	Marchés organisés		Marchés de gré à gré		Marchés organisés		Marchés de gré à gré	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX								
Couverture globale			110 925	110 925			17 550	17 550
Opérations d'échange de taux d'intérêt*			110 925	110 925			17 550	17 550
Couverture affectée			36 453	4 513			28 717	7 649
Contrats conditionnels			36 453	4 513			28 717	7 649
INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS								
Couverture affectée								
Contrats conditionnels								

* Par convention , les swaps « achetés » sont les swaps pour lesquels la banque paie le taux fixe , les swaps « vendus » sont les swaps pour lesquels la banque reçoit le taux fixe.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d'euros)

	2025					2024
	inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Total
Achat sur marché de gré à gré						
Nominal		17 425	19 398	110 555	147 378	46 267
Valeur de marché		22,00	-286	-2 644	-2 908	495
Vente sur marché de gré à gré						
Nominal			121	4 392	4 513	7 649
Valeur de marché			1	115	116	219

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 16 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Produits des opérations		
* avec les établissements de crédit*	2 975	7 904
Produits sur prêts	2 975	7 904
* avec la clientèle**	10 363	10 971
Produits sur créances clientèle	10 362	10 970
Produits sur autres opérations	1	1
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe***	1 213	1 395
Revenus sur titres de placement	914	1 149
Revenus sur titres d'investissement	299	246
Total	14 551	20 270

Les intérêts perçus sur les dépôts en Banque de France ont diminués en 2025.

* Produits tirés des dépôts auprès de la Banque de France et d'autres établissements bancaires.

** Produits tirés des opérations de prêts aux clients.

*** Produits tirés des placements pour compte propre, principalement en titres d'État.

NOTE 17 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

(en milliers d'euros)

	2025	2024
Charges des opérations		
* avec les établissements de crédit	4	296
Charges sur dépôts et emprunt*	4	296
Charges sur instrument à terme		
* avec la clientèle	5 554	9 824
Charges sur titres négociables émis		
Charges sur comptes à terme**	3 268	5 262
Charges sur autres opérations***	2 286	4 562
Total	5 558	10 120

* Dont charges sur emprunt à terme auprès de la Banque Dreyfus 236 k€. L'emprunt a été remboursé en 2024.

** Diminution des charges liée à l'augmentation des encours de dépôts à terme de la clientèle.

*** Diminution de la rémunération versée à Saga.

NOTE 18 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	2025	2024
sur parts dans les entreprises liées*	273	556
Total	273	556

* En 2025 versement d'un dividende provenant
- de Wormser Frères Gestion pour 200 k€
- de la société Saga pour 73 k€

NOTE 19 - COURTAGES ET COMMISSIONS		
(en milliers d’euros)		
	2025	2024
Produits de courtages et commissions	10 381	11 012
Opérations sur titres*	3 649	3 703
Autres opérations	6 732	7 309
Charges de courtages et commissions	3 795	4 374
Opérations sur titres	476	388
Autres opérations	3 319	3 986
Résultat net sur commissions	6 586	6 638

* En 2025 BWF n’a pas constaté de commissions de surperformance. En 2024 elles s’élevaient à 560 k€ .

NOTE 20 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION		
(en milliers d’euros)		
	2025	2024
Titres de transaction	16	10
Opérations de change	11	30
Opérations sur instruments financiers		
Total	27	40

NOTE 21 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS		
(en milliers d’euros)		
	2025	2024
Plus value sur titres de placement	55	305
(Dotations)/Reprises de provision	(520)	193
Total	(465)	498

NOTE 22 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE		
(en milliers d’euros)		
	2025	2024
Opérations immobilières		
Charges refacturées		
Prestations	29	192
Produits divers	211	341
Autres produits d’exploitation bancaire	240	533
Opérations immobilières		
Charges diverses*	363	440
Autres charges d’exploitation bancaire	363	440

* Cashback versé aux clients Manager One

NOTE 23 - CHARGES GÉNÉRALES D’EXPLOITATION		
(en milliers d’euros)		
	2025	2024
Frais de personnel <i>(note 24)</i>	11 280	10 124
Autres frais administratifs*	6 851	8 004
Total	18 131	18 128

* Le montant global annuel des jetons de présence versé en 2025 au Conseil d’administration a été de 49 650 euros. Montant identique à celui versé en 2024

NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL		
(en milliers d’euros)		
	2025	2024
Salaires	7 030	6 342
Intéressement		
Participation		
Charges sociales	3 252	3 047
Impôts, taxes et autres charges sur les rémunérations versées	998	877
Provision risque d’exploitation		-142,00
Total	11 280	10 124

	2025	2024
Effectif moyen	80	78
Dont cadres	61	54

À leur départ en retraite, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable. La politique de la Banque d’Escompte est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel, mais de prendre la charge correspondante dans l’exercice au cours duquel le paiement effectif de la dette intervient. Au 31 décembre 2025, cette charge a été évaluée à 201 milliers d’euros avant impôt , elle avait été évaluée en 2024 à 188 milliers d’euros.

NOTE 25 - COÛT DU RISQUE					
(en milliers d'euros)					
	2024	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	2025
Provision pour dépréciation					
Créances sur Clientèle <i>(note 3)</i>	1 980	4	(77)	(1 495)	412
Débiteurs divers <i>(note 6)</i>	45				45
Emplois divers <i>(note 6)</i>					
Total des provisions pour dépréciation	2 025	4	(77)	(1 495)	457
Provisions pour risques et charges					
Provision risque prud'homal	40				40
Provision risque litige clientèle	150				150
Provision pour charges	0				0
Total des provisions pour risques et charges	190				190

Le coût du risque pour l'exercice 2025 contribue aux résultats pour 1 472 k€ provenant de :

<i>Reprise de provisions pour dépréciation utilisée</i>	77	
<i>Reprise de provisions pour dépréciation non utilisée</i>	1 496	
<i>Reprise aux provisions pour débiteurs divers</i>		
<i>Reprise de provisions pour risques et charges utilisée</i>		
<i>Reprise de provisions pour risques et charges non utilisée</i>		
<i>Récupération sur créances amorties</i>	0	
sous total	1 573	
<i>Dotation aux provisions pour dépréciation Clientèle</i>	(4)	
<i>Dotation aux provisions pour débiteurs divers</i>	-	
<i>Dotation aux provisions pour risques et charges</i>		
<i>Créances irrécouvrables couvertes par provision</i>	(76)	
<i>Créances irrécouvrables non couvertes par provision</i>	(20)	
sous total	(100)	
	=====	
Contribution nette aux résultats	1 473	

NOTE 26 - RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Produits exceptionnels	0	903
Charges exceptionnelles*	0	(74)
Total		829
* En 2024, les Produits exceptionnels comprennent le produit de la vente de notre activité transfert d'argent (670 milliers d'euros) et les reprises de prov 2023 liées au déménagement (232 milliers d'euros)		

NOTE 27 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
(en milliers d'euros)	
1. La Banque d'Escompte détenant une filiale à plus de 95 % a opté pour le régime de l'intégration fiscale de ses résultats taxables. La convention d'intégration prévoit que les charges d'impôts sont supportées par la société intégrée comme cela aurait été le cas en l'absence de l'intégration. Les économies d'impôt éventuellement réalisées par le groupe sont constatées dans les livres de la société mère.	

	2025	2024
2. Charge de l'impôt sur les sociétés		
Impôts avant retraitement fiscal au taux normal	(216)	77
Effet d'impôt des différences permanentes :	(301)	(207)
<i>Régime des sociétés mères et des filiales</i>	(49)	(124)
<i>Divers</i>	(252)	(83)
Effets d'impôt des différences temporaires		
Impôts dus au taux de 26,5 %		
Impôts dus au taux de 25 %		
Charges/(Produits) d'intégration fiscale		
Imputation des crédits d'impôt	(86)	(76)
Contribution sociale 3,30 %		
Charge/ (Produit) d'impôt sur les sociétés	(86)	(76)

	2025	2024
3. Ventilation de l'impôt sur les sociétés		
Impôts sur résultats courants		
Impôts sur résultats exceptionnels	(216)	(76)
Total	(216)	(76)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2025

Mesdames, Messieurs,

Les comptes consolidés de l'exercice 2025 que nous vous présentons réunissent nos comptes sociaux et ceux de notre société de gestion Wormser Frères Gestion.

Le résultat net consolidé s'établit à -1.260.995 euros en 2025, contre +155.644 euros en 2024. De nombreuses notes accompagnent les comptes consolidés qui vous sont soumis, leur examen explique l'origine des différences entre les comptes consolidés et les comptes sociaux.

Au-delà, nous vous devons des vues sur chacune des sociétés dont les comptes sont consolidés avec les nôtres. Celles-ci vous sont fournies dans le rapport que nous venons de vous présenter sur les comptes sociaux. Nous vous apportons toutefois quelques précisions concernant Wormser Frères Gestion, seule société consolidée avec la nôtre cette année :

Le résultat net est légèrement en retrait par rapport à l'exercice 2024, passant de 201.753 euros en 2024 à 174.245 euros en 2025. Les produits d'exploitation augmentent à 4.711.564 euros en 2025 contre 4.081.487 euros en 2024. Les charges d'exploitation sont en hausse passant de 3.774.426 euros en 2024 à 4.153.282 euros en 2025.

Votre Conseil se joint à son Président pour exprimer à nouveau à la direction et au personnel de la banque et de sa filiale ses remerciements pour leur dévouement.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale de la société BANQUE D'ESCOMPTE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque d'Escompte- Banque Wormser Frères relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués de l'annexe des comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ainsi exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et dépréciation des créances sur base individuelle	
Risque identifié	Notre réponse
La Banque d’Escompte – Wormser Frères est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l’incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.	Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque pour évaluer, sur une base individuelle, le montant des dépréciations des créances de sa clientèle, notamment au travers d’échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des engagements et le service juridique.
La Banque constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes.	Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests, par sondage, du dispositif d’identification et de suivi des risques de crédits et du dispositif d’estimation des dépréciations.
Comme indiqué dans l’annexe aux comptes consolidés, les créances douteuses présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l’objet d’une provision pour dépréciation, en déduction de l’actif de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d’examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l’analyse du risque et des garanties disponibles.	Sur la base d’un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons analysé la documentation relative à l’appréciation du risque de non-recouvrement.
Nous avons considéré que l’évaluation de ces provisions constitue un point clé de l’audit des comptes consolidés, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination de l’exposition individuelle de la Banque.	

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d’administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Forvis Mazars a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d’Escompte par l’Assemblée Générale du 9 avril 2008.

À la date de clôture, le cabinet Forvis Mazars était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d’Escompte par l’Assemblée Générale du 8 juin 2023.

À la date de clôture, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés était dans la troisième année de sa mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d’établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d’administration de suivre le processus d’élaboration de l’information financière et de suivre l’efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l’audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d’administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Levallois-Perret le 20 mai 2026

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Sandrine LE MAO

FORVIS MAZARS
Bertrand DESPORTES

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

AVANT RÉPARTITION

ACTIF			PASSIF		
(en euros)			(en euros)		
	2025	2024		2025	2024
Opérations interbancaires et assimilées (note 2)	74 075 318	193 042 174	Opérations interbancaires et assimilées (note 6)	21 094 256	15 222 426
Opérations avec la clientèle (note 3)	363 656 742	326 808 625	Opérations avec la clientèle (note 7)	480 144 221	480 375 137
Obligations,actions et autres titres à revenu fixe et variable (note 1)	105 756 817	22 864 835	Dettes représentées par un titre (note 7)	-	-
Participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	200 885	185 885	Autres comptes de régularisation et passifs divers (note 8)	18 150 380	15 899 214
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	3 733 247	4 185 530	Provisions pour risques et charges (note 21)	408 644	437 665
Autres comptes de régularisation et actifs divers (note 5)	19 673 098	13 406 996	Intérêts minoritaires	-	-
			Capitaux propres (hors FRBG) (note 9)	47 298 608	48 559 603
			Part du groupe		
			- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
			- Réserves consolidées et autres	32 559 603	32 403 959
			- Résultat de l'exercice	-1 260 995	155 644
Total	567 096 108	560 494 045		567 096 108	560 494 045

HORS BILAN
(en euros)

	2025	2024
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements donnés de l'activité bancaire (note 10)	47 551 226	37 946 020
Engagements de financement	39 750 276	27 686 079
Engagements de garantie	5 497 881	5 717 688
Engagements sur titres	2 303 068	4 542 253
Engagements reçus de l'activité assurance	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements reçus de l'activité bancaire (note 10)	81 218 029	2 595 784
Engagements de financement	76 746 129	-
Engagements de garantie	4 471 900	2 595 784
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus de l'activité assurance	-	-

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS
(en euros)

	2025	2024
Intérêts et produits assimilés (note 13)	14 551 180	20 269 621
Intérêts et charges assimilées (note 14)	5 558 311	10 120 346
Revenus des titres à revenu variable	73 092	56 260
Commissions (produits) (note 15)	13 842 881	13 984 852
Commissions (charges) (note 15)	3 287 085	3 856 540
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 16)	28 826	40 307
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 17)	(464 918)	498 235
Autres produits (charges) d'exploitation (note 18)	922 691	1 000 446
Autres charges d'exploitation bancaire (note 18)	313 590	408 043
PRODUIT NET BANCAIRE	19 794 765	21 464 791
Charges générales d'exploitation (note 19)	22 545 678	21 729 767
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	510 335	480 636
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(3 261 249)	(745 612)
Coût du risque (note 21)	1 472 414	407 579
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 788 835)	(338 033)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	(326 816)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(1 788 835)	(664 849)
Résultats exceptionnels (note 22)	-	836 605
Impôts sur les bénéfices (note 23)	527 840	(16 112)
Intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	(1 260 995)	155 644

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025
APRÈS RÉPARTITION

ACTIF <i>(en euros)</i>			PASSIF <i>(en euros)</i>		
	2025	2024		2025	2024
Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 2)</i>	74 075 318	193 042 174	Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 6)</i>	21 094 256	15 222 426
Opérations avec la clientèle <i>(note 3)</i>	363 656 742	326 808 625	Opérations avec la clientèle <i>(note 7)</i>	480 144 221	480 375 137
Obligations,actions et autres titres à revenu fixe et variable <i>(note 1)</i>	105 756 817	22 864 835	Dettes représentés par un titre <i>(note 7)</i>	-	-
Participations,activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	200 885	185 885	Autres comptes de régularisation et passifs divers <i>(note 8)</i>	18 150 380	15 899 214
Immobilisations corporelles et incorporelles <i>(note 4)</i>	3 733 247	4 185 530	Provisions pour risques et charges <i>(note 21)</i>	408 644	437 665
Autres comptes de régularisation et actifs divers <i>(note 5)</i>	19 673 098	13 406 996	Intérêts minoritaires	-	-
			Capitaux propres (hors FRBG) <i>(note 9)</i>	47 298 608	48 559 603
			Part du groupe		
			- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
			- Réserves consolidées et autres	31 298 608	32 559 603
			- Résultat de l'exercice		
	567 096 108	596 053 377		560 494 045	596 053 377

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2025

Modalités de consolidation

Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés contrôlées directement et indirectement par la Banque Wormser Frères. Ces sociétés et le pourcentage de contrôle et d'intérêt les concernant se présentent ainsi :

	2025		2024	
	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Wormser Frères Gestion	100 %	100 %	100 %	100 %

Méthode de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice 2025 ont été établis à partir des comptes sociaux des sociétés correspondant à un exercice de douze mois, débutant le 1er janvier 2025 et prenant fin le 31 décembre 2025.

Les sociétés détenues à plus de 50 % sont consolidées par intégration globale, celles détenues à plus de 25 % et à moins de 50 % sont consolidées par mise en équivalence, sauf pour celles dont l'impact n'est pas significatif.

Les soldes et opérations réciproques figurant au bilan ou en compte de résultats ont été éliminés pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Différence de première consolidation

Des différences existent entre les prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la valeur de la part du groupe dans leur actif net à la date des prises de participations. Ces différences positives ont été affectées au poste « différence de première consolidation » à l'actif du bilan.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Intérêts des minoritaires

Il s'agit de la part des minoritaires dans la situation nette comptable et dans les résultats des filiales consolidées par intégration globale..

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

L'application, à compter du 1er janvier 2025, des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, qui est considérée comme un changement de méthode comptable, n'a eu que peu d'impact sur la présentation des comptes de l'exercice 2025 hormis l'absence de classement de produits ou charges en résultat exceptionnel.

PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique « Engagements sur titres ».

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement, ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance.

Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les titres de participation sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur d'usage déterminée. Pour les titres non cotés, lorsque la valeur d'usage individuelle des participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque cela est possible, la valeur d'inventaire est estimée à partir de la valeur de sociétés ayant une activité comparable dont les actions sont cotées à la bourse de Paris. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

TITRES DONNES OU REÇUS EN PENSION

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

- Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.
- Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.
- Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent.
- Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.
- La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Instruments de taux d'intérêt à terme

Les contrats fermes ou conditionnels de taux d'intérêt à terme, traités sur des marchés organisés et assimilés ou de gré à gré, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats de taux d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

Échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessus.

- a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats prorata temporis. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.
- b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.
- c) les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultats.
- d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats.

Instruments de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. À la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés prorata temporis et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagement de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.

Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non-recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants:

Agencement et mobilier :	Linéaire	10 ans
Matériels informatiques :	Linéaire	5 ans
Logiciels :	Linéaire	1 à 7 ans
Matériel de bureau :	Linéaire	4 à 5 ans
Frais d'établissement :	Linéaire	3 ans

DIFFÉRENCE DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les différences de première consolidation font l'objet de dépréciation par voie d'amortissement sur une durée de vingt ans au maximum.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

Durant l'année 2025, la banque a poursuivi l'exécution de son plan stratégique, qui consiste à se recentrer sur ses activités de banque privée, avec notamment la collecte d'actifs sous gestion à la fois en coté et en non coté. Ce recentrage s'accompagne d'investissements importants dans les moyens de la banque en termes de recrutements et d'outils informatiques, ce qui explique la perte d'exploitation de l'année.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par un renchérissement des coûts de refinancement de la banque dans un contexte de décollecte sur les dépôts à vue remplacés par des ressources plus coûteuses. Par ailleurs, la banque a transformé en profondeur son organisation commerciale dans le but de mieux servir sa clientèle, tout en privilégiant la polyvalence de ses équipes ; cette nouvelle organisation doit permettre d'accélérer le développement commercial sur l'ensemble des lignes d'activité de la banque.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d'établissement des comptes annuels, la banque a réalisé une augmentation de capital de 10 m€. Cette augmentation de capital va améliorer son ratio de solvabilité d'environ 3 points.

MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS DE L’ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES

En milliers d’euros	2025	2024
Total du bilan	567 096	560 480
Actif en devises	19 582	13 588
Passif en devises	18 312	13 468

INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION SELON L’ARTICLE L511-45 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Implantation par pays	Métier
France	
Banque Wormser Frères	Banque privée
Wormser Frères Gestion	Société de gestion

CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau ci-après récapitule les opérations significatives réalisées avec les parties liées, faisant l’objet de conventions ou de refacturations.

Entité	Nature de la relation	Personne physique / Personne morale	Type de transaction	Montant HT	Dans le champs des activités ordinaires ?
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Bail de sous-location	138 875	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	144 213	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Refacturation diverses	45 810	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention mise à disposition des équipements	35 000	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention délégation de gestion	- 609 796	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	- 49 463	Oui

Entité	Nature de la relation	Personne physique / Personne morale	Type de transaction	Montant HT	Dans le champs des activités ordinaires ?
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Bail de sous-location	212 240	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation ligne celeste	3 089	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation honoraires divers	6 442	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation frais d’hébergement	27 161	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention abonnement et tenue de compte	- 836 532	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention activité CB	- 849 255	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention rémunération depots	- 1 492 177	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence MO	- 120 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence WEB Banking	- 75 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Licences Ringover	- 10 800	Oui

Informations par pays (en milliers d’euros) :

France	2025	2024
Chiffre d’affaires	29 813	36 991
Produit Net bancaire	19 794	21 465
Effectifs en équivalent temps plein	103,2	98,9
Bénéfice (Perte) avant impôt	(1 789)	172
Impôts sur les bénéfices courants	+87	+16
Impôts sur les bénéfices différés	+440	Néant
Subventions publiques reçues	Néant	Néant

INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

NOTE 1 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	2025				2024			
	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Portefeuille de transaction	494			494	580			580
OAT et BTF	494			494	580			580
Actions cotées								
Opc								
Portefeuille de placement	12 665	25 321	14 212	52 198	8 598	468	13 219	22 285
Valeurs brutes	12 665	25 459	14 881	53 005	8 598	713	13 496	22 807
OAT et BTF								
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	12 665			12 665	8 598			8 598
Obligations		25 459		25 459		713		713
Opc			13 559	13 559			12 174	12 174
Actions non cotées et parts sociales			1 322	1 322			1 322	1 322
Actions cotées								
Créances rattachées		232		232				
Provision		(370)	(669)	(1 039)		(245)	(277)	(522)
OAT et BTF								
Valeurs du Trésor autres pays OCDE								
Obligations		(370)	-	(370)		(245)		(245)
Opc		-	(669)	(669)			(277)	(277)
Portefeuille d'investissement	53 064			53 064				
OAT et BTF	52 363			52 363				
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	-			-				
Créances rattachées	701			701				
Total	66 223	25 321	14 212	105 756	9 178	468	13 219	22 865

VENTILATION DES TITRES À REVENU FIXE SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(valeur brute en milliers d'euros)

	2025						2024
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Portefeuille de transaction					494	494	580
OAT et BTF					494	494	580
Portefeuille de placement	7 726	5 039	7 915	17 016	428	38 124	9 311
OAT et BTF							
Valeur d'acquisition							
Décote / Prime							
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	7 626	5 039				12 665	8 598
Valeur d'acquisition	7 662	5 108				12 770	8 646
Décote / Prime	(36)	(69)				(105)	(48)
Obligations	100		7 915	17 016	428	25 459	713
Valeur d'acquisition	100		8 000	17 000	3 032	28 132	3 132
Décote / Prime			(85)	16	(2 604)	(2 673)	(2 419)
Portefeuille d'investissement					52 363	52 363	
OAT et BTF					52 363	52 363	
Valeur d'acquisition					50 000	50 000	
Décote / Prime					2 363	2 363	

La banque investit principalement en titres d'État français (OAT et BTF) et US.

Ces titres sont utilisés dans le cadre de la stratégie de liquidité car considérés comme de haute qualité pour les ratios réglementaires (LCR, NSFR, ratio de solvabilité).

La banque investit également auprès de ses clients dans les produits créés par la société de gestion (Titres de placement cotés et non cotés).

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT
 (en milliers d'euros)

Composition du portefeuille de Placement	2025				2024			
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente
Obligations assimilables du Trésor français								
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	12 665	12 665			8 598	8 601		3
Obligations	25 459	25 089	370		713	468	245	-
OPC	13 559	15 252	545	2 238	12 174	12 653	277	756
Actions	1 322	1 510		188	1 322	1 420	-	98,00
Total	53 005	54 516	915	2 426	22 807	23 142	522	857
Mouvements du portefeuille de Placement	01/01/2025	Entrées	Sorties	31/12/2025	01/01/2024	Entrées	Sorties	31/12/2024
Portefeuille de Placement	22 807	70 584	40 386	53 005	60 677	44 051	81 921	22 807

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
 Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir
 (en milliers d'euros)

	2025						2024
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	28 480					28 480	182 027
Créances sur établissement de crédit	45 595					45 595	11 015
Comptes ordinaires à vue	45 595					45 595	11 015
Prêts et comptes à terme							
Total	74 075					74 075	193 042

NOTE 3 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE
 Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir
 (en milliers d'euros)

	2025						2024
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Autres concours	18 147	8 407	20 911	154 594	142 050	344 109	307 747
Crédits à la clientèle à court terme	12 788	-	-	-	-	12 788	22 065
Crédits à la clientèle à long terme	5 359	8 407	20 911	154 594	142 050	331 321	285 682
Comptes ordinaires débiteurs	5 793					5 793	11 381
Créances douteuses (voir note page suivante)	11 992	17	32	112	613	12 766	6 952
Créances rattachées	750	140	22	26	51	989	728
Autres concours	688	140	22	26	51	927	660
Comptes ordinaires débiteurs	62	-	-	-	-	62	68
Total	36 682	8 564	20 965	154 732	142 714	363 657	326 808

Les encours de crédits à long terme ont augmenté en 2025, la banque continuant à accompagner ses clients dans leurs projets personnels et professionnels. Les créances douteuses ont augmenté de 5,8 m€ en 2025. Sept nouveaux dossiers sont passés en doux, dont un comptant pour 4,9 m€. Dans le même temps, 10 dossiers ont été reclassés en sain pour 2,7 m€
 Quatre dossiers totalisant 76 k€ provisionnés à 100 % ont été définitivement passés en perte.

Répartition des créances saines par type de clientèle

	2025	2024
Sociétés	79 %	77 %
Particuliers	21 %	23 %

Répartition des créances saines par type de taux

	2025	2024
Taux variable	19 %	15 %
Taux fixe	81 %	85 %

Concentration des risques (10 principaux encours sains)
(en milliers d’euros)

	Crédits et découverts utilisés	Crédits et découverts non utilisés	Risques bruts	Nantissement Espèces	Garantie PGE	Hypothèques reçues en garanties
1	10 754	537	11 291			688
2	10 304		10 304	2 070		2 106
3	8 403	950	9 353			
4	6 333		6 333			733
5	5 654		5 654			2 887
6	5 537	210	5 747			139
7	5 434		5 434			
8	5 075	604	5 679	4 000		
9	5 007	1 500	6 507			1 402
10	4 168	1 757	5 925			
Total	66 669	5 558	72 227	6 070		7 955

Restructuration des créances saines

Au 31 décembre 2025, l’encours des prêts de 344 108 milliers d’euros comportent 5 prêts d’un montant total de 13 639 k€ ayant fait l’objet d’une restructuration (prolongation du terme ou baisse de taux).

Créances douteuses

(en milliers d’euros)

	Montants bruts 31/12/2025	Provisions 31/12/2025	Montants nets 31/12/2025	Montants bruts 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Montants nets 31/12/2024
Créances douteuses compromises	2 755	163	2 592	1 901	1 684	217
Créances douteuses	10 423	249	10 174	7 032	297	6 735
Total	13 178	412	12 766	8 933	1 981	6 952

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS										
(en milliers d'euros)										
	Valeurs brutes	Acquisitions	Cessions/ Comptes à comptes	Valeurs brutes	Amortissements/ Provisions pour dépréciation	Dotations	Reprises	Amortissements/ Provisions pour dépréciation	Valeurs comptables nettes	
	01/01/2024			31/12/2025	01/01/2025			31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles										
Fonds de commerce	1 562	-	-	1 562	83	254	-	337	1 225	1 479
Frais d'établissement*	361	-	-	361	361	-	-	361	-	-
Immobilisations incorporelles en cours**	159	183	278	64	-	-	-	-	64	159
Autres immobilisations**	2 043	291	25	2 309	1 656	307	25	1 938	371	387
Total	4 125	474	303	4 296	2 100	561	25	2 636	1 660	2 025
Immobilisations corporelles										
Équipements, mobiliers, installations***	2 616	1 527	1 411	2 732	456	203	-	659	2 073	2 160
Total	2 616	1 527	1 411	2 732	456	161	105	659	2 073	2 160
Total	6 741	2 001	1 714	7 028	2 556	722	130	3 295	3 733	4 185
* En 2025 WFG a procédé à une dépréciation de son Mali de fusion à hauteur de 254 k€.										
** En 2025, BWF a constaté la mise en service de projet informatiques sur les paiements instantanés pour 199 k€ et d'un nouveau logiciel de transfert de fichiers pour alimenter CBS pour 79 k€.										
*** BWF a mis en service pour 1411 k€ d'immobilisations corporelles acquises en 2024 pour l'aménagement des nouveaux locaux.										

NOTE 5 - AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Primes sur instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement sur titres	6 114	3 479
Débiteurs divers	9 828	7 009
Dépôts de garantie	3 864	1 338
État, créance sur impôt société différé*	1 258	1 174
Divers	2 605	2 396
Débiteur douteux	45	45
Provision douteux	(45)	(45)
Biens immobiliers**	2 101	2 101
Comptes de régularisation	3 731	2 919
Valeurs à rejeter	11	8
Produits à recevoir	1 556	1 787
Charges constatées d'avance	1 452	462
Divers	712	662
Total	19 673	13 407
* Dont dépôt de garantie versé pour les swap 2 420 k€		
** Dont impôt différé actif 440 k€		

INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU BILAN					
NOTE 6 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir					
(en milliers d'euros)					
	2025				2024
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à vue	11 092				11 092
Dépôts et comptes ordinaires	11 092				11 092
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à terme	10 000				10 000
Emprunt et compte à terme*	10 000				10 000
Dettes rattachées	2				2
à vue	2				2
Total	21 094				21 094
* La Banque d'Escompte a contracté un emprunt à terme pour un montant de 10 millions d'euros au 31/12/2025.					
					15 222

NOTE 7 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE						
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir						
(en milliers d'euros)						
	2025					2024
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle	381 671	46 515	39 044	12 914	480 144	480 375
Comptes d'épargne à régime spécial	1 676				1 676	2 386
Comptes sur livret	292				292	324
Plan d'épargne actions	1 384				1 384	2 062
Autres dettes	379 995	46 515	39 044	12 914	478 468	477 902
À vue	333 615				333 615	354 658
Dépôts et comptes ordinaires	333 615				333 615	354 658
À terme	46 380	46 515	39 044	12 914	144 853	123 244
Comptes à terme	44 884	46 515	39 044	12 914	143 357	121 649
Créances rattachées	1 496				1 496	1 595

NOTE 8 - AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATIONS ET PASSIFS DIVERS <i>(en milliers d’euros)</i>		
	2025	2024
Primes sur instruments conditionnels vendus		1
Comptes de règlement sur titres	36	122
Créditeurs divers	4 582	6 337
Dépôt de garantie versé*	-	670
État- Impôt société à payer	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 455	1 390
Rente viagère à payer	458	594
Divers**	2 669	3 683
Comptes de régularisation	13 532	9 439
Charges à payer	3 462	4 155
Produits constatés d’avance	3 570	252
Compte ajustement sur instruments financiers à terme	987	66
Divers	5 513	4 966
Total	18 150	15 899

* Dépôt de garantie versé pour le swap par la contrepartie.

** Dont fiducies sûretés en 2025 : 2 155 milliers d’euros (2 980 milliers d’euros en 2024).

NOTE 9 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d’euros)</i>					
	<i>Capital</i>	<i>Réserves consolidées et autres</i>	<i>Report à nouveau</i>	<i>Résultats</i>	<i>Total</i>
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	16 000	14 372	18 032	156	48 560
Affectation du résultat 2024			156	(156)	0
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation	16 000	14 372	18 188	-	48 560
Résultat 2025				-1 261	-1 261
Capitaux propres au 31/12/2025 avant affectation	16 000	14 372	18 188	-1 261	47 299
Affectation du résultat 2025			-1 261	1 261	
Capitaux propres au 31/12/2025 après affectation	16 000	14 372	16 927	-	47 299

NOTE 10 - ENGAGEMENTS <i>(en milliers d’euros)</i>		
	2025	2024
Engagements donnés		
Engagements de financement	39 750	27 686
<i>en faveur de la clientèle</i>	39 750	27 686
Engagements de garantie	5 498	5 718
<i>en faveur de la clientèle</i>	5 498	5 718
Engagements sur titres	2 303	4 542
<i>Titres à recevoir pour compte propre **</i>	2 303	4 542
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	0
<i>reçus d’établissements de crédit***</i>	-	0
Engagements de garantie	4 471	2 595
<i>reçus d’établissements de crédit*</i>	4 471	2 595

* dont garantie de l’État français, dans le cadre de l’octroi de prêt PGE suite à la « crise COVID-19 » de 1 972 milliers d’euros au 31 décembre 2025.
2 422 milliers d’euros au 31 décembre 2024.

** engagement de la Banque d’achat de titres de placement.

*** engagement de financement reçu de la Banque de France.

Dans le cadre des opérations de refinancement de l’Eurosystème, la Banque de France demande des garanties à ses contreparties en échange des liquidités qu’elle leur fournit : c’est ce qu’on appelle le « collatéral » de politique monétaire. Ce mécanisme s’apparente à une sûreté classique, comme pour un crédit immobilier assorti d’une hypothèque, qui permet au créancier de se rembourser en cas de défaillance de son débiteur. Ainsi, pour protéger son bilan, la Banque de France exige que ses contreparties remettent en garantie des actifs pour une valeur au moins équivalente à leur encours de refinancement. Ces actifs doivent se conformer à un cadre réglementaire défini au niveau de l’Eurosystème.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE	
Les hypothèques immobilières de premier rang reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s’élèvent , au 31/12/2025 à 232 m€ contre 237 m€ au 31/12/2024	
Les autres garanties reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s’élèvent, au 31/12/2025 à 596 m€ contre 648 m€ au 31/12/2024	

NOTE 12 - ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME
(en milliers d’euros)

Les instruments de taux d’intérêt négociés sur des marchés tant organisés que de gré à gré sont exprimés en valeur notionnelle des contrats traités (qu’il s’agisse de contrats à terme fermes ou de contrats d’options) et en valeur nominale touchant les échanges de taux contrats traités .
Les valeurs exprimées en devises ont été converties en euros au cours du change retenu pour la clôture des comptes d’intérêt.

	2025				2024			
	Marchés organisés		Marchés de gré à gré		Marchés organisés		Marchés de gré à gré	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX								
Couverture globale			110 925	110 925			17 550	17 550
Opérations d’échange de taux d’intérêt*			110 925	110 925			17 550	17 550
Couverture affectée			36 453	4 513			28 717	7 649
Contrats conditionnels			36 453	4 513			28 717	7 649
INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS								
Couverture affectée								
Contrats conditionnels								

* Par convention , les swaps « achetés » sont les swaps pour lesquels la banque paie le taux fixe , les swaps « vendus » sont les swaps pour lesquels la banque reçoit le taux fixe.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX						
durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d’euros)						
	2025					2024
	inf. à 3 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Total
Achat sur marché de gré à gré						
Nominal		17 425	19 398	110 555	147 378	46 267
Valeur de marché		22,00	-286	-2 644	-2 908	495
Vente sur marché de gré à gré						
Nominal			121	4 392	4 513	7 649
Valeur de marché			1	115	116	219

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 13 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS
(en milliers d’euros)

	2025	2024
Produits des opérations		
* avec les établissements de crédit*	2 975	7 904
Produits sur prêts	2 975	7 904
* avec la clientèle**	10 363	10 971
Produits sur créances clientèle	10 362	10 970
Produits sur autres opérations	1	1
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe***	1 213	1 395
Revenus sur titres de placement	914	1 149
Revenus sur titres d’investissement	299	246
Total	14 551	20 270

Les intérêts perçus sur les dépôts en Banque de France ont diminuéen 2025.
* Produits tirés des dépôts auprès de la Banque de France et d’autres établissements bancaires.
** Produits tirés des opérations de prêts aux clients.
*** Produits tirés des placements pour compte propre, principalement en titres d’État.

NOTE 14 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES
(en milliers d’euros)

	2025	2024
Charges des opérations		
* avec les établissements de crédit	4	296
Charges sur emprunt*	4	296
Charges sur instrument à terme		
* avec la clientèle	5 554	9 824
Charges sur titres négociables émis		
Charges sur comptes à terme**	3 268	5 262
Charges sur autres opérations***	2 286	4 562
Total	5 558	10 120

Les intérêts perçus sur les dépôts en Banque de France ont diminués en 2025.
* Produits tirés des dépôts auprès de la Banque de France et d’autres établissements bancaires.
** Produits tirés des opérations de prêts aux clients.
*** Produits tirés des placements pour compte propre, principalement en titres d’état

NOTE 15 - COURTAGES ET COMMISSIONS
(en milliers d’euros)

	2025	2024
Produits de courtages et commissions	13 843	13 984
Opérations sur titres*	7 111	6 675
Autres opérations	6 732	7 309
Charges de courtages et commissions	3 287	3 856
Opérations sur titres	577	480
Autres opérations	2 710	3 376
Résultat net sur commissions	10 556	10 128

* Il n’y a pas de commission de surperformance en 2025. En 2024 elles s’élevaient à 560 k€.

NOTE 16 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Titres de transaction	16	10
Opérations de change	13	30
Opérations sur instruments financiers	-	-
Total	29	40

NOTE 17 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Plus value sur titres de placement	55	305
(Dotations)/Reprises de provision	(520)	193
Total	(465)	498

NOTE 18 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Opérations immobilières	-	-
Charges refacturées	-	-
Prestations	152	301
Produits divers	771	699
Autres produits d’exploitation bancaire	923	1 000
Opérations immobilières	-	-
Charges diverses	314	408
Autres charges d’exploitation bancaire	314	408

NOTE 19 - CHARGES GÉNÉRALES D’EXPLOITATION		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Frais de personnel	13 879	12 185
Autres frais administratifs*	8 666	9 545
Total	22 545	21 730
* Le montant global annuel des jetons de présence versé en 2025 au Conseil d’administration a été de 49 650 euros. Montant identique à celui versé en 2024.		

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes en 2025 et 2024 a été respectivement de 116 438 euros et 131 213 euros .
Il n’y a pas eu d’honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes ni en 2025 , ni en 2024.

NOTE 20 - FRAIS DE PERSONNEL		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Salaires	8 728	7 703
Intéressement		
Participation		
Charges sociales	3 998	3 664
Impôts, taxes et autres charges sur les rémunérations versées	1 153	915
Provision risque d’exploitation		(97)
Total	13 879	12 185
Le nombre moyen des salariés permanents employés au cours de l’exercice par les entreprises consolidées par intégration globale est de 98 personnes, contre 95 personnes sur l’exercice précédent.		

NOTE 21 - COÛT DU RISQUE					
(en milliers d'euros)					
	2024	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	2025
Provision pour dépréciation					
Créances sur Clientèle (note 3)	1 980	4	(77)	(1 495)	412
Débiteurs divers (note 6)	45				45
Emplois divers (note 6)	-				-
Total des provisions pour dépréciation	2 025	4	(77)	(1 495)	457
Provisions pour risques et charges					
Indemnités fin de carrière	202	16			218
Provision risque prud'homal	85		(45)		40
Provision risque litige clientèle	150				150
Provision pour charges					-
Total des provisions pour risques et charges	437	16	(45)	0	408

Le coût du risque pour l'exercice 2025 contribue aux résultats pour 1 472 milliers d'euros provenant de :

Reprise de provisions pour dépréciation utilisée	77
Reprise de provisions pour dépréciation non utilisée	1 495
Reprise aux provisions pour débiteurs divers	
Reprise de provisions pour risques et charges utilisée	
Reprise de provisions pour risques et charges non utilisée	
Récupération sur créances amorties	
	sous total
	1 572
Dotation aux provisions pour dépréciation Clientèle	(4)
Dotation aux provisions pour débiteurs divers	
Dotation aux provisions pour risques et charges	
Créances irrécouvrables couvertes par provision	(76)
Créances irrécouvrables non couvertes par provision	(20)
	sous total
	(100)
Contribution nette aux résultats	1 472

NOTE 22 - RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Produits exceptionnels		910
Charges exceptionnelles		(74)
Total		836

NOTE 23 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
(en milliers d'euros)		
	2025	2024
Charges des impôts courants de l'exercice	87	(225)
Charges des impôts exceptionnels de l'exercice		209
Produit impot différé	440	
Charges/(Produits) de l'impôt sur les sociétés	527	(16)

* *

*



7-11, boulevard Haussmann 75009 Paris - France

Tél. : +33 (0) 1 47 70 90 80

www.banquewormser.com

Banque Wormser Frères est le nom commercial de la Banque d'Escompte

S.A. au capital de 26 000 000 Euros, R.C.S Paris 562 102 913

Immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07034699